



Les injonctions paradoxales au SPIP de Vesoul

L'antenne de Vesoul souffre de façon chronique d'un manque d'effectif aggravé par le départ en retraite d'une collègue en novembre 2016.

Auparavant, le départ, suite à mutation, d'un collègue titulaire, avait été temporairement compensé par l'arrivée d'une vacataire, appelée l'été dernier à renforcer l'ALIP de Lure elle aussi en carence.

Dans ce contexte, marqué par ailleurs par une augmentation conséquente du nombre de mesures (en moyenne 150 dossiers par agent auxquels s'ajoutent les POP), les personnels pouvaient espérer de leur hiérarchie la compréhension des conditions et des difficultés réelles dans lesquelles ils sont amenés à intervenir.

Or, une jeune collègue a été récemment mise en cause par un cadre du siège au motif qu'elle avait été amenée à surseoir à une convocation mensuelle d'un probationnaire, celui-ci ayant indiqué qu'il partait en congés.

Désarmée par le caractère brutal de cette interpellation (qui a par ailleurs ému le magistrat), notre collègue s'est retrouvée en arrêt maladie, et nous revient fragilisée par ce style de management.

Même si l'arrivée prochaine d'une nouvelle vacataire est à porter au crédit de notre actuelle DPIP, la demande constante de répondre avec des moyens réduits à des missions toujours plus nombreuses, l'exigence d'ubiquité ainsi faite aux agents, la prise en compte trop partielle de nos capacités d'expertises de terrain et les paroles "malheureuses" portées ici et là à l'encontre des personnels ne vont pas dans le bon sens.

L'antenne de Vesoul qui a déjà subi des encadrements défailants et/ou violents de ses deux précédents DPIIP, aspire à ce qu'on prenne désormais un plus grand soin d'elle.

Les agents du SPIP de Vesoul souhaitent que la surcharge de travail soit prise en compte et que le management bienveillant soit la règle.

Vesoul, le 31/03/2017